

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE NOUVEAU REGLEMENT DU PRIX CIRCOM REGIONAL 2008

En 2008, neuf prix seront remis dans les différentes catégories. Un nouveau prix apparaît pour la première fois cette année : la catégorie « International ».

1. Documentaires

Grand Prix CIRCOM Regional : 5.000 €

2. Vivre l'Europe

Prix Spécial France 3 : 3.000 €

3. Magazine

Prix TVP, Pologne : 3.000 €

4. Sport

Prix ERT3, Grèce : 3.000 €

5. Site Internet

Prix SVT, Suède : 3.000 €

6. Fiction

Prix TG4, Irlande : 3.000 €

7. Vidéo journalisme

Prix BBC, Royaume-Uni : 3.000 €

8. International

Prix RTVSLO, Slovenia : 3.000 €

9. Prix de l'Originalité : 3.000 €

Prix spécial de la TVR, la télévision roumaine en mémoire de Vanda Condurache.

Ce prix salue la mémoire, l'implication et la personnalité de Vanda Condurache, son talent professionnel ainsi que son rôle moteur dans la formation des journalistes et dans le Prix CIRCOM.

Tous les lauréats seront invités à la Conférence annuelle CIRCOM Regional à Maribor, Slovénie, du 15 au 17 mai où ils recevront leur prix et leur trophée (une seule invitation par lauréat).



INSCRIPTIONS : RESPECTER LES DELAIS

Les inscriptions se font cette année directement sur le site de CIRCOM Regional : www.circom-regional.org.
Date limite d'inscription et d'envoi du résumé : **au plus tard le vendredi 7 mars 2008.**

Les DVD, sous-titrés en anglais, une copie du formulaire et tout autre support doivent parvenir à :
Thomson Foundation, Prix CIRCOM Regional, Anna Roberts, 37 Park Place, CARDIFF CF10 3BB, Wales, U.K. au plus tard le vendredi 14 mars 2008.

A noter :

La date limite d'inscription pour la catégorie « Internet » est fixée au **vendredi 29 février 2008 au plus tard.**

Ces délais doivent être impérativement respectés.

CATEGORIES : RESPECTER LES CRITERES

Chaque participant doit se conformer aux critères spécifiques réglementant chaque prix et les respecter impérativement, au risque de se voir disqualifié. Merci de lire attentivement le règlement.

REGLEMENT DU PRIX CIRCOM REGIONAL 2008

Lire attentivement le présent règlement.
Prière de s'y conformer sous peine de disqualification.

1. Le Prix CIRCOM REGIONAL est ouvert uniquement aux télévisions membres de Circom Regional. Les programmes des producteurs indépendants ne sont pris en compte que s'ils sont présentés et diffusés par une télévision membre de CIRCOM Regional.
2. Chaque télévision régionale ne peut livrer qu'un seul programme dans l'une des catégories suivantes : Documentaires, Vivre l'Europe, Magazine, Sport, Site Internet, Fiction, Vidéo journalisme, International.
3. Tous les programmes sélectionnés participent d'office au Prix de l'Originalité.
4. Toutes les programmes doivent avoir été diffusés pour la première fois entre le 1^{er} janvier 2007 et le 7 mars 2008. Les programmes proposés ne devront pas avoir été sélectionnés pour le Prix Circom Regional 2007.
5. Les programmes doivent être livrés tels qu'ils ont été diffusés, sauf pour les ajouts exigés par la clause 7 (sous-titrages).
6. Chaque formulaire d'inscription doit être accompagné d'un résumé rédigé en anglais ou en français afin de permettre aux membres du jury de bien saisir l'approche, le thème ou l'histoire.
7. Les programmes doivent être sous-titrés en anglais y compris ceux en langue anglaise. Il ne s'agira en aucun cas d'un sous-titrage professionnel. Les sous-titres doivent simplement permettre la compréhension du document. Les documents non sous-titrés seront disqualifiés.
8. Le script, en anglais ou en français, doit également être fourni : ce script et le DVD du programme sont archivés par Circom Regional.
9. Le formulaire d'inscription et le résumé doivent être envoyés via internet **au plus tard le vendredi 7 mars 2008**.
10. Le format retenu est le DVD. Le DVD, une copie du formulaire et tout autre matériel d'accompagnement doivent être remis à Thomson Foundation, Anna Roberts, Cardiff **au plus tard le vendredi 14 mars 2008**. La qualité du DVD doit être vérifiée. Si l'enregistrement n'est pas satisfaisant, le programme sera disqualifié.
11. Les candidats au prix « Internet » doivent s'inscrire **au plus tard le vendredi 29 février 2008** pour laisser au jury le temps d'effectuer une visite complète du site.
12. Les télévisions ayant obtenu un prix donnent leur accord pour une diffusion régionale de leur émission et une rediffusion, libres de droits, pour chaque télévision membre de Circom Regional dans sa zone de diffusion au cours de l'année 2008. Une version internationale, sans sous-titres, doit être fournie. Cet engagement ne vaut pas pour les catégories « fiction » et « international » en raison de la complexité des droits de diffusion).

13. Les télévisions ayant obtenu un prix, donnent également leur accord pour une diffusion libre de droits par EbS (le canal satellite de la Commission Européenne) au cours de l'année 2008. Cette obligation ne concerne ni les mentions spéciales ni les seconds prix et elle ne s'applique pas aux catégories « Fiction » et « International ».
14. Les télévisions ayant obtenu un prix (toutes catégories confondues) acceptent que les émissions primées soient présentées lors de manifestations promotionnelles du Prix CR.
15. Les télévisions ayant obtenu un prix (toutes catégories confondues) acceptent que de courts extraits de leurs émissions soient diffusés, libres de droits, dans les journaux télévisés régionaux ou servent d'éléments promotionnels du Prix CR.
16. Les frais de transport, de douane et d'assurance sont à la charge des participants.
17. Les DVD et l'ensemble des documents ne sont pas retournés aux participants et sont archivés par Circom Regional.
18. Les récompenses et trophées sont remis à la télévision membre de CR qui a obtenu un prix, à charge pour elle de décider de l'affectation de ce prix.
19. Une télévision régionale qui propose un programme, en particulier une coproduction, est tenue d'en informer les différents partenaires. Le prix est remis à la télévision régionale qui a sélectionné le programme, à charge pour elle de décider de l'affectation de ce prix.
20. Lorsque plusieurs télévisions coproductrices soumettent un même programme qui obtient un prix, le montant de ce prix doit être réparti entre les différents coproducteurs.
21. Les télévisions coproductrices peuvent soumettre différents programmes d'une même série.
22. Si une télévision remporte le prix qu'elle parraine, elle ne peut pas recevoir l'argent du prix. Elle se verra remettre le trophée. Le récipiendaire sera invité à participer à la cérémonie de remise des prix et à la conférence annuelle. Les frais de voyage et d'hébergement seront pris en charge par CIRCOM Regional.
23. De toutes les traductions existantes du règlement du Prix CIRCOM, seule la version anglaise fera autorité.
24. En cas de litige, la décision du Président du jury, David Lowen, fait seule autorité et tous les participants doivent s'y conformer. Le Comité Exécutif de CR est informé de tout litige majeur.

1. DOCUMENTAIRES

Ce grand Prix, offert par le Comité et les membres de CIRCUM Regional est la distinction la plus importante et récompense le meilleur documentaire.

Les programmes documentaires admis dans cette catégorie doivent traiter un thème unique. Le thème comme la diffusion peuvent dépasser le cadre strictement régional. Il peut s'agir de la déclinaison régionale d'une problématique nationale ou internationale.

Le jury apprécie avant tout la force de la ligne éditoriale et la qualité de la réalisation. De même, une vision personnalisée, une perspective originale sont de nature à retenir l'attention.

Les documentaires de facture résolument moderne et faisant appel à la créativité sont les bienvenus.

Si le documentaire fait partie d'une collection, un seul programme sera visionné.

Rappel aux participants : le documentaire doit être proposé, libre de droits, pour une diffusion par chaque membre de CIRCUM Regional durant l'année 2008. Si cela n'est pas possible, merci de ne pas participer à la catégorie « documentaires » et éventuellement de privilégier la catégorie « International ».

2. VIVRE L'EUROPE

Ce Prix, parrainé par France 3, récompense les programmes qui s'intéressent à l'actualité européenne ou à la coopération européenne, coopération qui peut concerner plusieurs TV régionales ayant choisi de travailler ensemble.

Les programmes peuvent être réalisés sous forme de reportage, de documentaire, ou de magazine. Il peut s'agir d'un programme unique ou d'un élément d'une série. Ils peuvent être consacrés à des thèmes européens ou à la vie quotidienne.

Les programmes issus d'une réelle coopération entre les membres de CIRCUM Regional seront privilégiés.

Le programme peut être produit par une ou plusieurs télévisions, membres de CIRCUM Regional. L'accord de toutes les télévisions partenaires devra être précisé lors de l'inscription. Si le programme remporte le prix, le montant de ce prix sera réparti entre les différents coproducteurs.

3. MAGAZINE

Ce prix, parrainé par TVP, la télévision polonaise, concerne les magazines d'information, quotidiens ou hebdomadaires, spécialisés ou non.

Ce programme peut développer un ou plusieurs thèmes, à condition qu'il existe un lien entre eux. Il ne doit pas être présenté sous forme de documentaire.

Le programme doit être d'intérêt régional. Il peut traiter d'actualité politique, économique, sociale ou culturelle. S'il s'agit essentiellement d'actualité sportive, le programme doit concourir dans la catégorie «Sport».

Les membres du jury seront particulièrement attentifs à tous les éléments du magazine : l'image, le son, le montage, les graphiques, le décor du studio et le travail du présentateur. Les programmes peuvent être présentés en studio ou en extérieur.

4. SPORT

En cette année olympique, ce prix, parrainé par ERT3, la télévision grecque, récompense le meilleur reportage ou documentaire consacré au sport.

Tous les sports et leurs champions sont concernés ; toutes les idées et les approches sont les bienvenues. Il n'y a aucune restriction en ce qui concerne la nature ou le style du programme du moment qu'il s'intéresse au sport. Il pourra s'agir également de la retransmission d'un événement sportif.

Le jury sera particulièrement attentif aux émotions suscitées par les personnages, les images et l'ambiance. En cas de retransmission d'un événement sportif, le jury portera une attention toute particulière au travail de la caméra et au commentaire qui devra aller au-delà d'une simple description de l'image diffusée.

S'il ne s'agit pas d'une compétition, le jury recherchera l'originalité de la présentation. Tout ce qui s'intéresse aux Jeux Olympiques sera le bienvenu.

5. SITE INTERNET

Ce prix, parrainé par SVT, la télévision suédoise, récompense un site internet dédié aux téléspectateurs régionaux.

Lorsqu'une télévision régionale est tributaire d'une charte nationale, le jury prend en considération les efforts mis en œuvre pour différencier le site sur le plan régional et apporter un plus au téléspectateur régional. Le jury privilégiera les sites qui sont mis en page et organisés au niveau régional.

Les données proposées par le site doivent permettre d'approfondir les questions soulevées par les reportages, d'apporter des éléments complémentaires et de permettre une meilleure interactivité avec les téléspectateurs. Le jury sera attentif au contenu qui ne doit pas se limiter aux seuls éléments écrits. La navigation sur le site devra être simple et facile.

Le site doit renforcer l'image de marque de la télévision ou de la chaîne.

Pour faciliter la compréhension du site, le jury aura besoin d'une explication détaillée écrite en français ou en anglais. Si besoin, le jury devra pouvoir contacter sur place un référent qui pourra donner des explications au téléphone en français ou en anglais.

Attention : la date limite pour la participation dans cette catégorie est fixée au vendredi 29 février 2008.

6. FICTION

Ce prix, parrainé par TG4, la télévision irlandaise, concerne les œuvres de fiction, produites en région.

S'il s'agit d'une série, un seul épisode sera visionné.

Le jury recherchera un scénario original et innovant en relation avec la vie et l'histoire de la région et destiné plus particulièrement à un public régional.

Une attention toute particulière sera portée à la qualité du scénario, des images, du son et du montage. Les fictions peuvent s'adresser à des publics jeunes ou adultes.

En raison de la complexité des droits de diffusion des œuvres de fiction, le lauréat ne sera pas obligé d'autoriser la libre diffusion de son programme, mais CIRCUM espère que la télévision régionale lauréate fera tout son possible pour autoriser une projection libre de droits.

7. VIDEOJOURNALISME

Ce prix, parrainé par la BBC, récompense plusieurs reportages réalisés par un journaliste vidéojournaliste.

Trois reportages différents doivent être présentés ; ils doivent avoir été tournés, montés et commentés par un seul et même journaliste vidéojournaliste et doivent illustrer son savoir-faire journalistique et technique. Durée du reportage : entre une et cinq minutes.

Le jury recherchera un bon reportage d'actualité. Il faudra convaincre le jury que ces reportages auraient été moins efficaces s'ils avaient été tournés par une équipe.

Il faudra apporter des informations complémentaires sur les conditions de la réalisation de ces reportages et notamment la preuve qu'ils ont bien été réalisés par un vidéojournaliste.

Ces reportages pourront avoir été diffusés dans un journal régional, local ou dans un magazine régional. Dans cette catégorie, deux inscriptions seront acceptées par télévision régionale à condition qu'un des programmes soit issu d'une télévision locale.

NOUVEAU

8. INTERNATIONAL

Ce nouveau prix, parrainé par la télévision slovène récompense les activités et les ambitions d'une télévision qui recherche une audience élargie et éventuellement mondiale.

Ce prix est une reconnaissance de la capacité des télévisions régionales à créer des programmes de qualité pour une diffusion à l'extérieur de leur région et au-delà de leurs frontières nationales. C'est une activité en plein essor dans les télévisions régionales, avec des ventes à l'international, un accès à des réseaux plus vastes ou des producteurs indépendants, une acquisition de nouvelles techniques de production et de marketing et une plus grande notoriété. C'est le nouveau visage des télévisions régionales du 21^{ème} siècle.

Ces programmes ont souvent des budgets et un accès à des ressources inaccessibles aux autres programmes. Ces programmes sont des vitrines grâce auxquelles les stations régionales démontrent qu'elles peuvent accéder à une notoriété plus large.

Plutôt que la prise en charge complète ou une participation financière, la contribution d'une télévision régionale peut être limitée à l'apport d'une seule compétence (par ex. le montage).

Tous les styles de programme sont acceptés.

Le jury sera avant tout attentif à la créativité dans toutes les techniques de réalisation et dans tous les domaines de la production. Il voudra savoir comment la télévision régionale s'est impliquée dans cet élan de création. De plus, le sujet et son traitement devront intéresser un public international.

Si le programme fait partie d'une série, seul un épisode sera visionné.

Si le jury estime que ce programme est mieux adapté à une autre catégorie, il se réserve le droit de l'inscrire dans la catégorie la plus appropriée.

Comme stipulé dans le règlement, cette catégorie n'implique pas la gratuité de diffusion pour les membres de CIRCUM Regional, mais CIRCUM espère que la télévision régionale lauréate fera tout son possible pour autoriser une projection libre de droits, au moins à la hauteur du montant de ce prix.

9. PRIX DE L'ORIGINALITE

Ce prix récompensera tout programme qui fait preuve d'une originalité exceptionnelle.

Le jury recherchera un programme qui captera l'attention par une histoire extraordinaire ou par un traitement très original, ou des personnages merveilleux et inoubliables, une musique envoûtante, ou encore un présentateur particulièrement brillant. En bref, tout ce qui fera de ce programme un programme exceptionnel.

Il n'y a pas d'inscription spécifique. Le jury retiendra un des programmes inscrits, toutes catégories confondues.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PRIX CIRCOM REGIONAL 2008

L'inscription se fera directement sur le site internet de CIRCOM Regional : www.circom-regional.org
La date limite d'inscription de vos programmes est fixée **impérativement au vendredi 7 mars 2008**.

Tout envoi complémentaire (photos, dossier de presse) peut se faire par fax ou email à The Thomson Foundation **au plus tard le vendredi 7 mars 2008**.

Les DVD, sous-titrés en anglais, ainsi qu'une copie de l'inscription via internet devront parvenir à The Thomson Foundation **au plus tard le vendredi 14 mars 2008**. Ces délais doivent impérativement être respectés.

Pour la catégorie **Vidéojournalisme**, les reportages peuvent être directement **envoyés sur le serveur** (voir détails sur le formulaire d'inscription).

Pour la catégorie **Internet**, si vous souhaitez transmettre des compléments d'information, ou documents, merci de les faxer ou de les envoyer par email à Anna Roberts.

Adresse pour l'envoi des DVD :

PRIX CIRCOM REGIONAL
The THOMSON FOUNDATION
Mrs Anna Roberts
37 Park Place
Cardiff CF10 3BB, Wales, U.K.

Pour toute question relative au formulaire d'inscription sur le site internet ou à des problèmes d'accès au serveur pour la catégorie Vidéojournalisme, merci de vous adresser à :
Thomas BAUMANN, email : thomas.baumann@brnet.de

Pour toute question relative à l'expédition des DVD et autres documents,
merci de vous adresser à **Anna ROBERTS The Thomson Foundation**,
Tél. + 44 2920 353 060 – Fax + 44 2920 353 061
Email : anna.roberts@thomsonfoundation.org

Pour toute question concernant le règlement, les critères et les catégories, merci de vous adresser à
Catherine BOMEISL - Tél. 03 88 56 66 47 – Fax 03 88 56 68 44 – Email : catherine.bomeisl@france3.fr